

EUREKA-MATHS
37 rue Audry de Puyravault
17300 ROCHEFORT
05.46.87.37.81
06.03.49.88.03

*Ecole secondaire privée de soutien scolaire
régie par la loi du 15 Mars 1850
déclarée auprès du rectorat de Poitiers
(n° SIRET 393 795 257 00012 ; APE 804 D)*

REGLEMENT INTERIEUR 2005/2006

A CONSERVER

Art.1 : Seuls les cours effectivement pris sont dus ; à condition d'avoir prévenu de son absence au moins 3 jours à l'avance (sauf raisons médicales justifiées et dans le cas où l'absence est prévenue au moins 12 h avant le cours).

Art.2 : Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une réclamation auprès des parents où de l'élève si il est majeur.

Art.3 : La prise en charge se fait à compter du début du cours jusqu'à la fin. Les parents doivent prendre toutes dispositions pour l'accompagnement des enfants mineurs, et signaler lorsque l'enfant doit attendre ses parents à l'issue du cours.

Art 4 : Les élèves qui ont un « deux-roues » ont la possibilité d'entrer leur véhicule dans la cour, mais il est impératif de le garer de manière à ne pas gêner le passage et de circuler à pied (moteur éteint) dans l'entrée et dans la cour.

Art 5 : Nous dispensons 2 types de cours : les cours de soutien ont lieu de manière hebdomadaire pendant la période d'activité scolaire et laissent place aux stages durant les vacances. Les tarifs de ces 2 formules sont détaillés ci-dessous.

Art 6 : Les cours de soutien sont à régler par groupes de quatre, dès que le quatrième a été effectué. Le paiement des stages se fait à l'issue de ceux-ci.

Art 7 : Il n'y a pas de frais d'inscription ni engagement dans la durée du soutien qui peut être interrompu en nous avisant à l'issue du dernier cours. Les stages qui ont lieu sur une semaine entraînent un engagement sur cette durée. Nous nous réservons le droit de mettre fin au suivi d'un élève si il s'avère que celui-ci à un comportement qui nuit aux progrès des autres élèves et si après discussion avec celui-ci le problème n'est pas remédié.

TARIFS :

Du 01/07/05 au 30/06/06 le tarif horaire du soutien est fixé à 13,75 euros.

Un stage de 5 fois 1,5 h coûte 98 euros (13,07 euro/h).

(Du 01/07/06 au 30/06/07 le tarif horaire du soutien est fixé à 14euros.

Un stage de 5 fois 1,5 h coûte 100 euros (13,33euro/h). Ces prix seront mentionnés sur le règlement 2006/2007 qui rentre en vigueur le 01/07/07.)